

**Stratégies de prévention d'une commotion cérébrale
CEPEO ET ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Avant le début de la saison sportive interscolaire/l'année scolaire, le CEPEO et les associations sportives :

- **doivent** suivre les procédures du CEPEO afin de confirmer que les arbitres des sports interscolaire ont fait la lecture d'une ressource de sensibilisation aux commotions cérébrales appropriée ; et
- **devraient** envisager des modifications aux règlements du sport afin de réduire la fréquence ou la gravité des traumatismes crâniens, lorsqu'un sport particulier implique un mécanisme bien défini.

Avant le début de l'année scolaire/semestre; et/ou l'activité intra-muros, les parents/tuteurs d'élèves qui ont moins que 18 ans DOIVENT être informés de ce qui suit :

- Les risques liés à l'activité ou au sport en question et les façons de les réduire.
- Les dangers reliés à la participation après avoir subi une commotion cérébrale.
- Les signes et symptômes de la commotion cérébrale.
- Les procédures du conseil scolaire pour reconnaître, diagnostiquer et gérer les commotions cérébrales.
- Les stratégies de prévention pour le sport en question.
- L'importance d'encourager les valeurs éthiques de franc-jeu et de respect de l'adversaire.
- L'importance de déterminer, lorsque les élèves/athlètes peuvent apporter leur propre équipement protecteur, si ce dernier est bien ajusté (selon les instructions du fabricant), correctement porté, en bon état et adéquat pour l'usage personnel.